



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Affiché le 8 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2024

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – I. MORETTON-FRAYSSSE – V. PASQUIER – H. DESTANDAU – P. GUIZE – D. FERLAY – A. BERGER – PY. DUCREST – J.J. DURANTIN – P. POILANE – S. BOIRAL – G. FLEURY
Excusée : M. RIBIER (pouvoir C. TRICHARD) – C. CROTTET (pouvoir I. MORETTON-FRAYSSSE)

Secrétaire de séance : A. BERGER

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2024.

Présentation de la Compétence jeunesse - Copamo

Monsieur Olivier BIAGGI, vice-président à la jeunesse à la Copamo et Clément GIROUD, coordinateur Enfance en Pays Mornantais, interviennent en début de séance afin de présenter la compétence et politique jeunesse souhaitée pour le territoire.

Cinq objectifs seront développés :
- aller vers les jeunes (11 à 17 ans et plus)
- accès culture et loisirs (offrir des activités aux Communes n'ayant pas d'espace jeunes)
- informer et fournir des services aux jeunes (SLIJ)
- susciter, écouter et encourager l'engagement (projets solidaires...)
- fournir un apport éducatif, ouvrir sur le monde.

Un tiers-lieu commun permettra d'accueillir les jeunes, à Jean Carmet.

REAMENAGEMENT DE BATIMENTS DEDIES A DIVERSES ACTIVITES: APPROBATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achèvement des travaux d'Avant-Projet Définitif pour le projet de réhabilitation de la maison située 239 Grande rue qui sera dédiée à diverses activités commerciales et paramédicales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'AVP et d'arrêter l'estimation prévisionnelle définitive des travaux à 722 000 € HT.

DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°6 SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération n°24d-0104 concernant la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme.

Au vue des modifications apportées et du zonage concerné, et suite à l'avis de la Direction Départementale du Territoire, il est décidé, à l'unanimité de proposer une procédure de modification du PLU avec enquête publique.

COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE 2023

La section de fonctionnement du budget annexe lotissement Matazine pour l'exercice 2023, enregistre un résultat de 0 €.

Toutes les opérations relatives à ce lotissement étant achevées (travaux et vente des lots), et qu'il convient en conséquence de clôturer le budget annexe correspondant et reverser la somme au budget principal communal M14.

A l'unanimité, le compte de gestion du lotissement Matazine 2023 est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE 2023

Le Budget 2022 présentait un résultat de fonctionnement excédentaire de 305 823.34 €.

Compte tenu que l'ensemble des travaux ont été réalisés sur le lotissement Matazine, ce résultat excédentaire de 305 823,34€, a été transféré au budget principal M14.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit donc à 0 €.

A l'unanimité, le compte administratif du lotissement Matazine 2023 est adopté.

CONVENTION DE RESERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES BAILLEURS

La Commune dispose d'un parc locatif social géré par les bailleurs Alliade Habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les réservataires de logements sociaux se voient attribuer un droit annuel d'attribution, exprimé en pourcentage du parc de logements libérés et concernés par la gestion en flux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à approuver et viser les conventions tripartite entre les bailleurs, la Copamo compétente en politique habitat-logement sur le territoire intercommunal et la Commune de Saint-Laurent d'Agny.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE ET PRESTATIONS ANNEXES

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande porté par la Communauté de Communes pour les Communes de de la Copamo, pour la mise en œuvre de travaux de signalisation horizontale et verticale et prestations annexes.

AIDE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DU 3^{EME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY A MADAME ET MONSIEUR BAUD

Madame Orélie CONTRERAS, adjointe en charge de l'habitat présente le dossier de demande de subvention de Mr et Mme BAUD qui sollicitent une aide relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de leur habitation située

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agny attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1250 € pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Grande rue – Cadix : Les travaux d'aménagement se poursuivent. Le chemin du Cadix sera totalement fermé aux véhicules durant 3 semaines pour permettre le coulage et le séchage du béton désactivé.

Maison route de Soucieu : un vide grenier sera organisé le 9 mars de 9h à 17h au profit du CCAS.

La promesse de vente avec le promoteur Mercier a été signée pour le projet route de Ravel. La vente définitive est conditionnée à l'accord du permis de construire et de vente de 50 % des logements à venir.

Matazine : la construction de logements en accession en Bail réel solidaire devrait démarrer sous peu.

❖ DIVERS

Le député Cyrille Isaac Sibille a sorti son rapport gouvernemental sur les PFAS, avec plusieurs propositions concrètes.

Le syndicat Millery-Mornant représenté par son Président et Maire de Saint-Laurent d'Agny, a proposé le plan d'action suivant :

- ne plus prendre d'eau au captage de Rhône Sud, l'eau pompée dans la nappe du Garon étant conforme,
- lancer une étude pour optimiser et homogénéiser le mélange des deux nappes et ainsi fournir une eau conforme.

❖ MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie les agents et élus présents lors de l'apéritif dinatoire organisé ce vendredi 9 février.

Fête de Saint-Vincent : cette manifestation s'est bien passée avec une fréquentation plus importante. Le choix de la salle platanes a été apprécié par les Vignerons et le comité des fêtes.

Evènements à venir :

- 8 mars : carnaval – AFPE, Belins belines et comité des fêtes
- 9 mars : vide maison – CCAS et Mairie
- 10 mars : randonnée solidaire – Association Komanu
- 16 mars : Plantation des arbres des bébés - CCAS
- 22 et 23 mars : fête de la poésie – Mairie
- 23 mars : nettoyage de printemps – Mairie

Prochain conseil municipal : lundi 11 mars 2024 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie